



Partage des frais de routes

Par **symed**, le **20/05/2011** à **22:50**

Bonjour,

lorsque le juge ordonne le partage des frais de routes et que le parents visiteur fait tout les trajets, le parent gardien doit indemnisé l autre parent.

pour le calcul du remboursement etant donné les différents frais lié a l utilisation du véhicule personnel, est il juste de se basé sur le barèmes des indemnités kilométriques des impôt qui est le seul barèmes officiel.

existe t il un texte de lois ou une jurisprudence a ce sujet.

cordialement